

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an 2016 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

Présents : Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DE GERMAY Aymar, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. JADEAU Daniel, Mme LASSEUR Odile, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme TRAVES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SALESSE Florence donne pouvoir à Mme DA COSTA Bettina, M. MOROT Philippe donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard, M. DAMIEN Jean-Michel donne pouvoir à M. DUPERAT Bernard, Mme BADENS Adeline donne pouvoir à Mme TRAVES Dominique

Excusée : Mme GIRARD Agnès

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

N°22/2016 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASSE DE MARMAGNE

Dans le cadre d'un marché de travaux en procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans un journal d'annonces légales (Le Berry Républicain), le 29 janvier 2016, ainsi que sur le site internet de la Commune (<http://www.marmagne.fr>) et sur le profil d'acheteur de la Mairie (<https://www.marchespublics-idf-centre.fr>)

Les offres étaient à remettre pour le 26 février 2016 - 12h00.

38 entreprises ont adressé un pli dont une entreprise était hors délai.

Les 37 plis ont été ouverts le 1er mars 2016.

Les candidatures ont ensuite été analysées.

Le 7 mars 2016, 35 entreprises étaient retenues au stade des candidatures et 2 ont été éliminées au motif que la visite du site, obligatoire, n'avait pas été faite préalablement à la remise des offres.

Les offres des 35 entreprises, dont la candidature a été retenue, ont ensuite été analysées. Parmi elles, deux entreprises ont adressé une offre pour deux lots.

Un premier rapport d'analyse des offres a été remis par le maître d'oeuvre, M. Boyer de l'agence Archi 3 de Bourges, le 14 mars 2016.

Les négociations ont été ensuite engagées avec toutes les entreprises. Les réponses étaient attendues pour le 18 mars 2016 - 9h00

A l'issue des négociations, un deuxième rapport d'analyse des offres a été établi.

Après avoir rappelé les différentes étapes de la consultation, le Maire présente au conseil municipal le rapport final d'analyse des offres établi après négociations.

Il est proposé les attributions suivantes :

- Lot 1 gros oeuvre, VRD attribué à l'entreprise AYDER pour un montant de 55500 € HT incluant l'offre de base avec l'option extension,
- Lot 2 charpente bois, couverture métallique attribué à l'entreprise LAPRADE pour un montant de 12105.35 € HT incluant l'offre de base avec l'option extension,
- Lot 3 menuiseries extérieures PVC, serrurerie, menuiserie aluminium attribué à l'entreprise CONCEPT METAL pour un montant de 63580 € HT incluant l'offre de base avec l'option extension,
- Lot 4 cloisons, plafonds, menuiseries intérieures attribué à l'entreprise LECOMTE pour un montant de 10150 € HT incluant l'offre de base avec l'option extension ainsi que les options : laine de verre et coffres bois,
- Lot 5 peinture attribué à l'entreprise SBPR pour un montant de 5738.08 € HT incluant l'offre de base avec l'option extension ainsi que l'option : peinture extérieure,
- Lot 6 revêtement de sol, carrelage, faïence attribué à l'entreprise DIAS pour un montant de 13950 € HT incluant l'offre de base ainsi que l'option : deux vestiaires,
- Lot 7 électricité attribué à l'entreprise SEEC pour un montant de 28491.57 € incluant l'offre de base avec l'option extension,
- Lot 8 plomberie, sanitaire, chauffage, VMC attribué à l'entreprise MORAND pour un montant de 62000 € HT incluant l'offre de base avec l'option : chauffage panneaux rayonnants gaz salle de sport,

pour un montant total de marché de : 251 515 € HT

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus et pour les montants indiqués ci-dessus et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés.

N°23/2016 – DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASSE DE MARMAGNE

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région, au titre du contrat régional d'agglomération, ainsi que le SDE 18, au titre du fonds d'efficacité énergétique, pour financer les travaux liés à la réhabilitation et l'extension du gymnase.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux : 251 515 € HT

Contrôles et SPS : 1 640 € HT

Total sans honoraires : 253 155 € HT

Honoraires sur éléments de mission : 10 965 € HT

Honoraires sur mission complémentaire (option DET base : 3.10% du montant des travaux) : 7 796.97 € HT

Total honoraires : 18 761.97 € HT

Total général : 271 916.97 € HT

Subvention DETR 2016 : 85 659 €

Subvention SDE 18 (10% des travaux éligibles) : 1 596.26 €

Subvention Région (30% de 271 916.97 €) : 81 575.09€
Autofinancement : 103 086.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Région et du SDE 18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire
A. de GERMAY

Le secrétaire
P. DESJARDINS

A. JACQUET

G.MILLEREUX

D.TRAVES

B. DA COSTA

C. BERGER-LINARD

F.CHARPENTIER

B.DUPERAT

N.FEVRIER

B.HENOFF

D.JADEAU

O.LASSEUR

L.MILLET